



Pôle
Expertise
des établissements
et de la pédagogie

Inspection pédagogique du
second degré

VR/IP/HNDP
n° 3211/2018/126

Affaire suivie par
Hortense NOUGARO-DALLE-
PALLE
Bureau 217
Téléphone
(687) 26 62 79
Fax
(687) 26 62 07
Mél.

[hortense.nougaro-
dalle-palle@ac-
noumea.nc](mailto:hortense.nougaro-dalle-palle@ac-noumea.nc)

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

Nouméa, le 20 septembre 2018

L'Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
de Lettres
Extension de compétences pour les Lettres dans
l'académie de Wallis - et - Futuna

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de Lettres
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'EPENC

Objet : Prise de fonction et premier contact

Mesdames,
Messieurs,
Chèr(e)s collègues,

Nouvellement nommée IA-IPR de Lettres en Nouvelle-Calédonie, j'ai le plaisir de vous adresser ces quelques lignes afin de vous informer de ma prise de fonction.

Je voudrais saluer le travail de mon prédécesseur, Monsieur Bruno-François MOSCHETTO, celui de Madame SAVAGE, ainsi que celui des trois chargés de mission, Emmanuelle MORETTI, Bertrand LEFEVBRE et Frédéric OLHEN, qui ont eu à gérer aussi bien les formations que les examens et les diverses interrogations du quotidien. Qu'ils en soient ici remerciés.

Au niveau du collège, cette année a permis la mise en oeuvre de la réforme et l'enseignement par cycles. Le BO du 26 juillet 2018 en précise les nouvelles modalités (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132987). Dans ce contexte, l'enseignement et l'évaluation par compétences sont une priorité (la brochure du vice-rectorat est en pièce jointe). Plusieurs regroupements auront lieu afin d'offrir une nouvelle formation sur ce thème, et ce dès le mois d'octobre 2018. Les professeurs recevront une invitation en ce sens très prochainement. Ce sera également l'occasion de revenir sur le nouveau brevet, et de dresser un état des lieux de l'accompagnement personnalisé (AP) ainsi que des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Au lycée général et technologique, la période des examens approche. Je rencontrerai donc les enseignants concernés par les diverses épreuves (épreuves anticipées de français [EAF], épreuves facultatives de latin et de théâtre, épreuve de littérature en TL et autres lectures de sujets). Ce sera également l'occasion d'évoquer la réforme du lycée qui se profile. Si les programmes officiels ne devraient être connus qu'à partir du mois de novembre 2018, le rapport MATHIOT (également en pièce jointe) en donne déjà quelques grandes lignes, de



2/2

même que le BO du 19 juillet 2018 : <http://www.education.gouv.fr/cid132955/au-bo-du-19-juillet-2018-les-baccalaureats-general-et-technologique-a-partir-de-la-session-2021-de-l-examen.html> (évaluation en classe de Seconde, Accompagnement Personnalisé, suppression de la référence aux séries (L, ES, S) pour le baccalauréat général, maintien des séries existantes pour le baccalauréat technologique, ...). Des journées de formation seront proposées au PAF 2019.

Au lycée professionnel aussi, les enseignants sont concernés par les diverses épreuves des examens. Là encore, des projets sont en cours, une valorisation de la voie professionnelle étant à l'étude (modularisation, champs professionnels à orientation progressive, ...) <http://www.education.gouv.fr/cid130792/transformer-le-lycee-professionnel-former-les-talents-aux-metiers-de-demain.html>. Nous aborderons ces projets lors des prochaines rencontres.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, chère(s) collègues, mes meilleures pensées.

L'Inspectrice d'académie
Inspectrice Pédagogique Régionale de Lettres

Hortense NOUGARO-DALLE-PALLE